## BAREME DES HONORAIRES COPROPRIETE

Tarifs entendus toutes taxes comprises -



## **HONORAIRES**

GESTION COURANTE		
Honoraires par lot principal par an	de T.T.C	. 167€
	à <i>T.T.C</i>	380,00€
Forfait minimum par copropriété	T.T.C	2 400,00 €
TARIF HORAIRE APPLICABLE POUR LES AG, CS, VISITES, PROCEDURES, SINISTRES (ou toutes prestations pour	ıvant	
faire l'objet d'une facturation supplémentaire non comprise dans le forfait de base)		
Pendant les heures ouvrables (du lundi ou vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)	T.T.C	120,00€
PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES AU DELA DU FORFAIT		Calan tanif banaina
Préparation, convocation et tenue d'une AG supplémentaire entre 9h et 12h et 14h et 18h Organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical par rapport à celle incluse au forfait		Selon tarif horaire Selon tarif horaire
Visite supplémentaire par rapport à celle incluse dans le forfait		Selon tarif horaire
PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION		Scion tarii noran c
Etablissement ou modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision prise en application de l'	'article	
26 de la loi du 10/07/1965 (si l'assemblée générale décide par un vote spécifique, de confier ces prestations a		
syndic)		Selon tarif horaire
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à co	es actes	Selon tarif horaire
SINISTRES		
Déplacements sur les lieux		Selon tarif horaire
Prise de mesures conservatoires		Selon tarif horaire
Assistance aux mesures d'expertise		Selon tarif horaire Selon tarif horaire
Suivi du dossier auprès de l'assureur  PRESTATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES TECHNIQUES		Selon tarii noraire
Déterminés par une décision d'assemblée générale à la même majorité que les travaux votés		
PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX		
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé réception		56,00€
Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique		250,00 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat		Selon tarif horaire
AUTRES PRESTATIONS		
Diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties com	munes	Selon tarif horaire
Reprise de la comptabilité sur exercices antérieurs non approuvés ou non répartis (changement de syndic)		Selon tarif horaire
	-1	
Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicat	π,	
	•	
association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces même	S	Selon tarif horaire
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat		Selon tarif horaire
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa		Selon tarif horaire
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat		
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965		Selon tarif horaire Selon tarif horaire
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965 Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat	1 et 2	Selon tarif horaire Selon tarif horaire
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat  Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception	1 et 2 7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat  Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 56,00 € 20,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat  Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 556,00 € 20,00 € 250,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat  Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Frais de main levée d'hypothèque	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 56,00 € 20,00 € 250,00 € 100,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat  Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Frais de main levée d'hypothèque  Dépôt d'une requête en injonction de payer	7.7.0 7.7.0 7.7.0 7.7.0 7.7.0 7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 56,00 € 20,00 € 250,00 € 100,00 € 150,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat  Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Frais de main levée d'hypothèque  Dépôt d'une requête en injonction de payer  Commandement de payer	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 56,00 € 250,00 € 100,00 € 150,00 € 250,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat  Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Frais de main levée d'hypothèque  Dépôt d'une requête en injonction de payer	7.7.0 7.7.0 7.7.0 7.7.0 7.7.0 7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 €  56,00 € 20,00 € 100,00 € 150,00 € 250,00 € 250,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat  Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Frais de main levée d'hypothèque  Dépôt d'une requête en injonction de payer  Commandement de payer  Suivi du dossier transmis à l'avocat	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 200,00 € 250,00 € 150,00 € 250,00 € 250,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat  Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Frais de main levée d'hypothèque  Dépôt d'une requête en injonction de payer  Commandement de payer  Suivi du dossier transmis à l'avocat  Signature d'un protocole d'accord	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 200,00 € 250,00 € 150,00 € 250,00 € 250,00 € 100,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Frais de main levée d'hypothèque  Dépôt d'une requête en injonction de payer  Commandement de payer  Suivi du dossier transmis à l'avocat  Signature d'un protocole d'accord  FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS  Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant)  Opposition sur mutation	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 20,00 € 250,00 € 100,00 € 250,00 € 150,00 € 150,00 € 380,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Frais de main levée d'hypothèque  Dépôt d'une requête en injonction de payer  Commandement de payer  Suivi du dossier transmis à l'avocat  Signature d'un protocole d'accord  FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS  Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant)	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 20,00 € 250,00 € 100,00 € 250,00 € 150,00 € 100,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Frais de main levée d'hypothèque  Dépôt d'une requête en injonction de payer  Commandement de payer  Suivi du dossier transmis à l'avocat  Signature d'un protocole d'accord  FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS  Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant)  Opposition sur mutation  FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du la construction et de l'habitation)	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 250,00 € 250,00 € 100,00 € 250,00 € 150,00 € 380,00 € 380,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Frais de main levée d'hypothèque  Dépôt d'une requête en injonction de payer  Commandement de payer  Suivi du dossier transmis à l'avocat  Signature d'un protocole d'accord  FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS  Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant)  Opposition sur mutation  FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du la construction et de l'habitation)  Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 200,00 € 250,00 € 100,00 € 250,00 € 250,00 € 250,00 € 380,00 € 380,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat Immatriculation initiale du syndicat HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception Relance après mise en demeure Frais de constitution d'hypothèque Frais de main levée d'hypothèque Dépôt d'une requête en injonction de payer Commandement de payer Suivi du dossier transmis à l'avocat Signature d'un protocole d'accord FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant) Opposition sur mutation FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du la construction et de l'habitation) Délivrance d'une copie du carnet d'entretien Délivrance d'une copie des diagnostics technique	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 250,00 € 100,00 € 150,00 € 250,00 € 250,00 € 150,00 € 380,00 € 36,00 € 36,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception Relance après mise en demeure Frais de constitution d'hypothèque Frais de main levée d'hypothèque Dépôt d'une requête en injonction de payer Commandement de payer Suivi du dossier transmis à l'avocat Signature d'un protocole d'accord FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant) Opposition sur mutation FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du la construction et de l'habitation) Délivrance d'une copie du carnet d'entretien Délivrance d'une copie des diagnostics technique Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 200,00 € 250,00 € 100,00 € 250,00 € 250,00 € 250,00 € 380,00 € 380,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat Immatriculation initiale du syndicat HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception Relance après mise en demeure Frais de constitution d'hypothèque Frais de main levée d'hypothèque Dépôt d'une requête en injonction de payer Commandement de payer Suivi du dossier transmis à l'avocat Signature d'un protocole d'accord FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant) Opposition sur mutation FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du la construction et de l'habitation) Délivrance d'une copie du carnet d'entretien Délivrance d'une copie des diagnostics technique	1 et 2  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 250,00 € 100,00 € 150,00 € 250,00 € 250,00 € 150,00 € 380,00 € 36,00 € 36,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965 Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat Immatriculation initiale du syndicat HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception Relance après mise en demeure Frais de constitution d'hypothèque Dépôt d'une requête en injonction de payer Commandement de payer Suivi du dossier transmis à l'avocat Signature d'un protocole d'accord FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant) Opposition sur mutation FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du la construction et de l'habitation) Délivrance d'une copie du carnet d'entretien Délivrance d'une copie des diagnostics technique Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel (R,134-3 du code de la construction et de l'habitation)	1 et 2  7.7.0	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 250,00 € 100,00 € 150,00 € 250,00 € 250,00 € 150,00 € 380,00 € 36,00 € 36,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception Relance après mise en demeure Frais de constitution d'hypothèque Frais de main levée d'hypothèque Dépôt d'une requête en injonction de payer Commandement de payer Suivi du dossier transmis à l'avocat Signature d'un protocole d'accord FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant) Opposition sur mutation FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du la construction et de l'habitation) Délivrance d'une copie du carnet d'entretien Délivrance d'une copie des diagnostics technique Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance	1 et 2  7.7.0  7	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 250,00 € 100,00 € 150,00 € 250,00 € 250,00 € 150,00 € 380,00 € 36,00 € 36,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat  Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Frais de main levée d'hypothèque  Dépôt d'une requête en injonction de payer  Commandement de payer  Suivi du dossier transmis à l'avocat  Signature d'un protocole d'accord  FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS  Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant)  Opposition sur mutation  FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du la construction et de l'habitation)  Délivrance d'une copie des diagnostics technique  Délivrance d'une copie des diagnostics technique  Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel (R,134-3 du code de la construction et de l'habitation)	1 et 2  7.7.0  7	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 200,00 € 250,00 € 100,00 € 250,00 € 250,00 € 150,00 € 380,00 € 36,00 € 36,00 € 55,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965 Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat Immatriculation initiale du syndicat HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception Relance après mise en demeure Frais de constitution d'hypothèque Dépôt d'une requête en injonction de payer Commandement de payer Suivi du dossier transmis à l'avocat Signature d'un protocole d'accord FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant) Opposition sur mutation FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du la construction et de l'habitation) Délivrance d'une copie des diagnostics technique Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel (R,134-3 du code de la construction et de l'habitation) Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée gérainsi que des copies et annexes (hors notification effectée en application de l'article 18 du décret du 17/03/12	1 et 2  7.7.0  7	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 200,00 € 250,00 € 100,00 € 250,00 € 250,00 € 150,00 € 380,00 € 36,00 € 36,00 € 55,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat  Immatriculation initiale du syndicat  HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Pépôt d'une requête en injonction de payer  Commandement de payer  Suivi du dossier transmis à l'avocat  Signature d'un protocole d'accord  FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS  Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant)  Opposition sur mutation  FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du la construction et de l'habitation)  Délivrance d'une copie des diagnostics technique  Délivrance d'une copie des diagnostics technique  Délivrance d'une copie des diagnostics technique  Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel (R,134-3 du code de la construction et de l'habitation)  Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée gér ainsi que des copies et annexes (hors notification effectée en application de l'article 18 du décret du 17/03/12 DIVERS  Frais postaux  Pré état daté	1 et 2  7.7.0  7	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 250,00 € 100,00 € 250,00 € 150,00 € 36,00 € 36,00 € 36,00 € 4u réel 200,00 €
structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat  Constitution est suivi du dossier d'emprûnt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa de la loi du 10/06/1965  Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat Immatriculation initiale du syndicat  HONDRAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT  Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception  Relance après mise en demeure  Frais de constitution d'hypothèque  Frais de main levée d'hypothèque  Dépôt d'une requête en injonction de payer  Commandement de payer  Suivi du dossier transmis à l'avocat  Signature d'un protocole d'accord  FRAIS ET HONDRAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS  Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant)  Opposition sur mutation  PRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du la construction et de l'habitation)  Délivrance d'une copie du carnet d'entretien  Délivrance d'une copie des diagnostics technique  Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel (R,134-3 du code de la construction et de l'habitation)  Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée gér ainsi que des copies et annexes (hors notification effectée en application de l'article 18 du décret du 17/03/15 DIVERS  Frais postaux	1 et 2  7.7.0  7	Selon tarif horaire Selon tarif horaire 200,00 € 200,00 € 250,00 € 100,00 € 250,00 € 250,00 € 250,00 € 250,00 € 36,00 € 36,00 € 36,00 € 36,00 € Au réel